



MON VILLAGE  
URBAIN



mairie-begles.fr

Mercredi 18 mai 2022

## LA VILLE 30 PÉRENNISÉE À BÈGLES, 3 ANS APRÈS LE DÉBUT DE L'EXPÉRIMENTATION

Près de 3 ans après le lancement de l'expérimentation de la généralisation de la circulation à 30 km/h sur la commune, Bègles dresse un bilan positif de la mesure et pérennise la « Ville 30 » définitivement. Bègles a fait partie des précurseurs en étant la première ville 30 de cette taille en France. À l'heure où de plus en plus de communes françaises (Paris, Lyon, Bordeaux, etc) et européennes (Pays-Bas, Espagne) prennent cette mesure, le conseil municipal, réuni le 17 mai, a approuvé la pérennisation de la Ville 30 à Bègles. Depuis le 8 juillet 2019, la vitesse de circulation autorisée sur la commune est généralisée à 30 km/h : 100 % du centre-ville est limité à 30 km/h et sont exclus la zone rives d'Arcins et le quai Wilson. Réduire la vitesse pour faire cohabiter tous les modes de déplacement, en tenant compte des enjeux de santé, de sécurité, d'efficacité, d'économie et d'environnement, ont été les objectifs de la Ville 30. Des mesures d'accompagnement ont facilité la visibilité et l'application de cette réglementation (signalisation, radar pédagogique, adaptation de la limitation sur le périmètre de la zone commerciale). Les effets de la Ville 30 sont perceptibles à Bègles : réduction globale de la vitesse des véhicules, baisse de la circulation de transit (-4%) avec une réduction des shunts reportés vers les grands axes périphériques de Bègles, augmentation et amélioration de la pratique cyclable. En complément, pour continuer d'apaiser la circulation à Bègles, des aménagements de voirie sont réalisés et prévus tout au long du mandat.

### POUR UN MEILLEUR PARTAGE DE L'ESPACE PUBLIC

Cette pérennisation entérine plusieurs années d'orientations politiques en faveur d'une ville apaisée et d'un meilleur partage de l'espace public entre les piétons, cyclistes, personnes à mobilités réduites. Depuis le lancement de l'expérimentation Ville 30, d'autres projets et études ont été menés sur la commune afin d'inscrire Bègles dans le courant des villes prônant la convivialité et le vivre ensemble. Ces mesures avaient permis à Bègles d'obtenir 3 cœurs sur 4, au label « ville prudente » fin 2020. En effet, les actions, telles que la généralisation des doubles sens cyclables, la régulation du stationnement avec la création de zones bleues, la piétonnisation ponctuelle de la place du XIV Juillet, la pérennisation des opérations « à l'école sans voiture » et prochainement une concertation sur la circulation sur les grands axes, s'inscrivent en faveur d'une ville apaisée et respectueuse de tous.

**« La pérennisation de la Ville 30 à Bègles est une évolution logique pour la commune dont les rues sont en grande partie étroites, permettant peu de visibilité, et situées au cœur de quartiers de vie.**

**L'enjeu est pour nous aujourd'hui de rendre "naturelle" cette limitation sur les quelques axes qui restent problématiques, et c'est par l'aménagement que nous y travaillons. Limiter les vitesses, c'est redonner sa vocation première à nos espaces publics : être des lieux de vie. »**

Pierre Ouallet, adjoint au maire à la Transition écologique